

Ministry of Education

Strategic Policy and Planning Division

315 Front Street West, 9th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

**Division des politiques et de la planification
stratégiques**

315, rue Front Ouest, 9 étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022 : B05

Note de service

Date : Le 17 février 2022

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-
trésoriers des administrations scolaires

Expéditrice : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division des politiques et de la planification stratégiques

Objet : **Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) pour
2022-2023**

La présente note de service vise à vous fournir des informations sur le Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) du ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2022-2023. La communication de ces engagements se fait en parallèle avec l'annonce sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2022-2023 et soutient notre plan visant à promouvoir la reprise de l'apprentissage, la santé mentale positive et la croissance et le développement des élèves de tout l'Ontario.

Après deux années de perturbations dues à la pandémie de COVID-19, nous entendons continuer à appuyer la reprise de l'apprentissage ainsi que la santé, le bien-être et la sécurité des élèves, du personnel enseignant, du personnel scolaire et de la collectivité dans son ensemble. Nous sommes heureux de maintenir le financement au titre du FPP pour les programmes qui ont la plus grande incidence en classe et sur les élèves.

Le FPP s'ajoute aux SBE et fait l'objet d'un examen et d'une évaluation du Ministère chaque année.

Soutiens pour la reprise de l'apprentissage

Pour répondre aux perturbations causées par la pandémie, le Ministère a créé un plan en cinq points permettant de soutenir la reprise de l'apprentissage ainsi que la santé mentale et le bien-être des élèves. Vous pouvez consulter les détails de ce plan dans la note de service [2022 : B02 Plan pour la reprise de l'apprentissage](#), notamment l'élargissement des possibilités d'apprentissage pendant l'été et un programme exhaustif de soutien au tutorat.

Élargissement des possibilités d'apprentissage pendant l'été offertes par les conseils scolaires (10,12 millions de dollars)

Le Ministère continuera d'offrir des opportunités d'apprentissage pendant l'été, avec notamment des cours donnant droit à un crédit, des cours de rattrapage et des cours ne donnant pas droit à un crédit financés par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Par ailleurs, un soutien de 10,12 millions de dollars au titre du FPP est alloué aux conseils scolaires pour le prochain programme d'élargissement des soutiens en apprentissage pendant l'été pour les élèves.

Apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins particuliers – Les allocations des conseils scolaire sont indiquées dans l'Annexe A

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Ministère accordera 10 millions de dollars aux conseils scolaires afin de leur permettre d'offrir des programmes de transition et d'embaucher du personnel supplémentaire pendant l'été pour répondre aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Apprentissage pendant l'été pour les élèves des Premières Nations

Le Ministère allouera 0,12 million de dollars afin d'aider les conseils scolaires à couvrir les frais liés à l'inscription des élèves des Premières Nations aux programmes d'apprentissage proposés pendant l'été 2022. Cela comprend :

- Les élèves des Premières Nations âgés de 21 ans ou plus qui sont déjà inscrits dans une école d'un conseil scolaire par l'intermédiaire de l'Approche réciproque en éducation (ARE) ou d'une Entente sur les services d'éducation.
- Les élèves qui s'inscriront au conseil scolaire en septembre 2022.
- Les élèves qui fréquentent des écoles des Premières Nations ou qui sont administrées par le gouvernement fédéral, que ce soit dans les réserves ou hors réserve, y compris les élèves de 21 ans ou plus.

En outre, le financement des programmes d'apprentissage pendant l'été axé sur la littératie et la numératie, qui sont administrés par des organismes tiers comme le Conseil ontarien des directions de l'éducation, le Collège Frontière et le service Eurêka! du Centre franco, sera maintenu.

Programme de soutien au tutorat (175,2 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

En réaction aux répercussions de la pandémie de COVID-19, le Ministère réalise un investissement historique d'environ 175 millions de dollars dans un nouveau programme de soutien au tutorat. Ce programme sera offert cette année scolaire et la suivante et sera administré par les conseils scolaires. Ceux-ci recevront une modification de leur entente de paiement de transfert (EPT) du FPP pour 2021-2022. Une proportion de 50 % des sommes allouées devra être dépensée d'ici le 31 août 2022. Les sommes restantes (50 %) seront incluses au début de l'année scolaire 2022-2023 dans les EPT du FPP du conseil scolaire. L'intégration du programme peut commencer immédiatement et le départ doit être donné au plus tard lors de la première semaine d'avril. Voici les critères du programme :

- La taille moyenne des groupes doit être de cinq élèves.
- Des groupes de taille inférieure, notamment un tutorat individuel, sont possibles pour les élèves dont les besoins exigent une attention supplémentaire.
- Des options pourront être offertes pour faciliter l'accès des élèves au tutorat pendant différentes périodes et ainsi répondre à certains de leurs besoins (avant ou après l'école par exemple, ou pendant un jour de classe, pendant la fin de semaine ou pendant l'été).
- Les programmes de tutorat doivent donner la priorité aux mathématiques et à la littérature, ainsi qu'à certains autres apprentissages fondamentaux.
- Les programmes peuvent être offerts en collaboration avec des partenaires communautaires.

Des critères supplémentaires seront fournis dans le calendrier des soutiens au tutorat des EPT du FPP des conseils scolaires.

Programmes d'évaluation professionnelle et d'intervention en lecture (25 millions de dollars)

Ce financement est proposé aux conseils scolaires pour les aider à fournir des programmes d'intervention en lecture et à mener des évaluations professionnelles afin d'appuyer les élèves qui éprouvent des difficultés en lecture. Il favorise en outre la reprise de l'apprentissage à la suite des interruptions liées à la COVID-19. Afin de répondre aux besoins immédiats des élèves, ces fonds seront mis à disposition pour le reste de l'année scolaire 2021-2022 et se poursuivront en 2022-2023. Des détails supplémentaires seront fournis dans les EPT du FPP des conseils scolaires.

TRANSFERTS VERS LES SBE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Pour soutenir davantage les efforts de simplification du financement du Ministère, tout en réduisant le fardeau administratif des bénéficiaires de paiements de transfert, certaines sommes provenant du FPP ont été transférées aux SBE à compter de l'année 2022-2023. Vous pouvez consulter des détails supplémentaires portant sur ces allocations dans la note de service B des SBE pour 2022-2023 :

1. Subventions pour la participation et l'engagement des parents – 2,4 millions de dollars
2. Mise en place d'initiatives et de stratégies d'aménagement linguistique (langue française) pour mobiliser les élèves et les garder à l'école – 120 000 dollars
3. Allocation de soutien pour des climats positifs et de bien-être (auparavant nommé regroupement de financement pour le bien-être et la santé mentale) – 3 millions de dollars
4. Fonds pour l'apprentissage et l'innovation pour le personnel enseignant - 3,5 millions de dollars

En outre, certains soutiens proposés dans le cadre du FPP en raison de la COVID-19 pour 2021-2022 ont été transférés aux SBE pour l'année 2022-2023. Vous trouverez des informations supplémentaires dans la note de service [2022 : B03 Subventions pour les besoins des élèves \(SBE\)](#).

ALLOCATION DU FPP POUR 2022-2023

Le FPP fournira plus de 355 millions de dollars pour le financement des partenaires en éducation pour l'année scolaire 2022-2023, outre le montant de 175 millions de dollars destiné au programme de soutien au tutorat dont il est question ci-dessus.

Afin de faciliter la planification budgétaire des conseils scolaires pour l'année 2022-2023, le Ministère a confirmé qu'une somme d'environ 144,17 millions de dollars provenant du FPP sera accordée aux conseils et aux administrations scolaires pour soutenir les priorités du Ministère. De ce montant :

- 70,46 millions de dollars sont alloués par programme **et** par conseil scolaire dans cette note de service (**consultez l'Annexe A**).
- 73,71 millions de dollars ont été alloués par programme, les affectations des conseils scolaires restant encore à confirmer plus tard dans l'année.

ALLOCATIONS DU PROGRAMME FPP

Les aspects prioritaires du FPP sont énoncés dans le tableau qui suit, et des précisions sur les programmes sont indiquées plus bas.

Priorité clé	Objectif	Montant (en millions de dollars)
Éducation en langue française	Offrir aux élèves du système d'éducation en langue française de l'Ontario des possibilités, un soutien adapté et des ressources multimédias encadrés par la <i>Politique d'aménagement linguistique</i> .	1,20
Éducation autochtone	Soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones, tout en favorisant, pour l'ensemble des élèves et du personnel enseignant, l'acquisition de connaissances portant sur les histoires, les cultures, les perspectives et les contributions des Autochtones.	6,61
Mathématiques	Aider les élèves de l'Ontario à atteindre les normes provinciales en mathématiques.	43,30
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien essentiel qui existe entre la santé mentale des élèves, leur bien-être et leur réussite. Offrir également aux élèves de l'aide pour leur santé physique et leur sécurité.	7,99
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, ainsi qu'à leurs familles et au personnel enseignant.	7,48
Cheminement de l'élève	Aider les élèves à réaliser une transition vers la destination postsecondaire de leur choix, y compris la formation en apprentissage, le collège, l'université et le milieu du travail.	20,44
Soutien au développement du potentiel de l'élève	Aider les élèves vulnérables, notamment les jeunes qui sont à risque, à demeurer à l'école, à obtenir leur diplôme et à réussir. Les initiatives peuvent en outre être liées à l'équité, à la lutte contre le racisme et au soutien au décrochage.	36,15
Soutien au système	Fournir un soutien au système d'éducation, notamment l'apprentissage professionnel du personnel enseignant.	21,00

Les descriptions des initiatives regroupées sous les thèmes du FPP figurent ci-dessous. Les allocations déjà définies pour les conseils scolaires figurent dans l'Annexe A; les autres allocations des conseils scolaires seront confirmées à une date ultérieure.

Éducation en langue française

Facilitatrices et facilitateurs systémiques en mathématiques (1,2 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaire sont indiquées dans l'Annexe A

Financement pour les facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques en langue française. D'autres projets appuient aussi la réussite et le bien-être des élèves, par exemple par le développement de ressources novatrices en littératie et en numératie ou grâce à différentes initiatives axées sur les élèves ou le personnel enseignant.

Éducation autochtone

Mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones (3,92 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le Programme des mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones fournit un financement aux conseils scolaires de district. Ce financement cible le recrutement de mentors pour la réussite scolaire des élèves autochtones et pour la réussite de leur transition entre les écoles des Premières Nations et le système d'éducation provincial, l'éducation postsecondaire, l'apprentissage ou l'entrée sur le marché du travail.

Initiative « Anishinaabemodaa » – (1,41 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le Rainy River District School Board, le Seven Generations Education Institute et le SayITFirst sont partenaires pour le développement de parcours permettant aux personnes parlant ojibwé de devenir éducatrices et éducateurs de la petite enfance et titulaires de classe certifiés. À mesure que l'initiative fera son chemin, la cible se déplacera vers l'élaboration de programmes de langue visant la petite enfance afin de créer une cohorte d'enfants prêts à suivre les programmes d'immersion. À ce jour, cette initiative a contribué à soutenir et à élargir l'apprentissage de la langue dans dix localités des Premières Nations qui y sont associées.

Équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (0,8 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

L'équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (EIREN) a reçu une formation adéquate et possède des connaissances en traumatismes. Elle se compose de membres du personnel scolaire certifiés, d'administratrices et administrateurs et d'autres membres du personnel du conseil scolaire (par exemple, des aînées et aînés). Elle est formée pour répondre aux demandes urgentes des collectivités des Premières Nations isolées lors de crises temporaires. L'EIREN peut être mobilisée et déployée rapidement à la demande d'une Première Nation afin que les écoles et les classes et les écoles demeurent ouvertes dans des communautés de Premières Nations isolées et pour soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Programme jeunes entrepreneurs autochtones (PJEA) (0,27 million de dollars)

Le PJEA offre à certains élèves des Premières Nations, métis et inuits qui étudient en 11^e et 12^e année dans certaines écoles appartenant à des conseils scolaires identifiés la possibilité d'obtenir deux crédits d'études affaires et commerce au cycle supérieur du palier secondaire. Ces élèves peuvent obtenir ces crédits dans le cadre d'un programme fondé sur le programme-cadre d'Affaires et commerce du curriculum de l'Ontario, auquel on a ajouté du contenu autochtone, notamment des activités pratiques, des conférences par des spécialistes, des mentors du milieu des affaires et des possibilités de financement. Les élèves acquièrent des compétences entrepreneuriales et apprennent comment créer et établir leur propre petite entreprise.

Programme de soutien des écoles des Premières Nations (0,21 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le Keewatin Patricia District School Board (KPDSB) soutient une direction d'école dans le développement des capacités du personnel enseignant et du personnel administratif pour l'établissement de partenariats avec les écoles gérées par les Premières Nations. L'objectif est de soutenir la réussite et le bien-être des élèves des Premières Nations au moment de leur transition à partir de communautés éloignées et accessibles par avion vers des écoles financées par la province, et ce, dès l'âge de 12 ans.

Mathématiques

Stratégie pour les mathématiques (39,3 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Il s'agit d'un financement prévu pour soutenir l'intégration de postes supplémentaires afin d'améliorer le rendement des élèves en mathématiques dans les écoles et les conseils scolaires. Les responsables en mathématiques des conseils favoriseront le rendement des élèves en mathématiques et la mise en place de cours de mathématiques de 9^e année décroissés et du programme-cadre de mathématiques du palier élémentaire. Les facilitatrices et les facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles sont des ressources d'aide pour les écoles qui en ont le plus besoin.

Stratégie pour les mathématiques – Qualifications additionnelles (4 millions de dollars)

Il s'agit d'un financement prévu pour les conseils scolaires afin de leur permettre de subventionner des cours menant à des qualifications additionnelles (QA) en mathématiques pour le personnel enseignant. L'année 2022-2023 sera la quatrième année d'une allocation de 20 millions de dollars sur cinq ans. Ce programme est accordé sur demande. Pour obtenir ce financement, les conseils scolaires doivent soumettre une [demande](#) d'ici le **30 juin 2022**. Les enseignants ou enseignantes qui auront terminé un cours admissible entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023 pourront recevoir ce financement.

Cette subvention couvre le montant total du cours menant à une qualification additionnelle, jusqu'à concurrence de six cent cinquante dollars (650 \$). Si le financement total demandé par l'ensemble des conseils scolaires dépasse l'allocation prévue de 4 millions de dollars, le Ministère tiendra compte du nombre d'enseignantes et d'enseignants de chaque conseil pour établir les montants définitifs.

Santé mentale et bien-être

Santé mentale en milieu scolaire Ontario (SMSO) (6,5 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le gouvernement s'est engagé à bâtir un système pluriannuel de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui est à la fois exhaustif et interconnecté à toutes les étapes de la vie; le financement alloué au programme Santé mentale en milieu scolaire Ontario se poursuivra donc. En 2022-2023, SMSO recevra 6,5 millions de dollars pour aider l'ensemble des 72 conseils scolaires de district à faire une mise en œuvre. Le financement servira à fournir une expertise clinique au personnel enseignant et à se procurer des ressources ou des outils pratiques soutenus par des données probantes afin d'offrir un apprentissage professionnel cohérent aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale qui œuvrent dans les écoles et établir un travail intersectoriel en collaborant avec des partenaires d'autres secteurs, le tout pour garantir une harmonisation avec le système provincial général des services de santé mentale.

Soutiens, formation et ressources en santé (1,29 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Ce financement permet de développer de nouvelles ressources et de mettre en place des mesures de soutien. Il permet en outre de fournir aux directeurs et directrices d'écoles, aux directeurs adjoints et directrices adjointes, au personnel enseignant et au personnel scolaire des formations sur les problèmes de santé et de sécurité courants et émergents. Au cours des dernières années, le soutien fourni était lié à la consommation de cannabis, au vapotage, au jeu et à l'alimentation. Pour l'année scolaire 2022-2023, les conseils scolaires sont incités à utiliser les fonds pour soutenir une mise en place efficace de la note Politique/Programmes (NPP) du Ministère portant sur la lutte contre la traite sexuelle.

L'activité physique par le cricket (0,2 million de dollars)

Il s'agit d'un financement sur demande pour encourager le plus grand nombre d'élèves possible à apprendre et à pratiquer le cricket, et à participer à des compétitions dans un environnement scolaire. Comme la popularité du cricket et le taux de participation à ce sport augmentent rapidement, il devient important d'offrir aux jeunes des occasions d'appivoiser et de pratiquer cette activité dans un contexte organisé. L'objectif de ce programme est notamment d'offrir un environnement propice à la participation des filles dans une activité physique, et de favoriser une représentation de tous les genres.

Précarité menstruelle : accès amélioré des élèves aux produits menstruels (distribution de produits spécialisés)

Cette initiative permet de fournir gratuitement aux conseils scolaires des produits menstruels qu'ils pourront remettre aux écoles. En donnant à toutes les élèves qui ont leurs règles la possibilité d'avoir accès à des produits menstruels gratuits, on favorise leur pleine participation aux activités scolaires, on réduit la stigmatisation et on soutient l'égalité des genres.

Éducation de l'enfance en difficulté

Soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté et aux élèves qui ont un handicap (6 millions de dollars)

Il s'agit d'un financement sur demande pour les conseils scolaires afin de mettre en place des initiatives qui permettent d'éviter et d'éliminer les obstacles en matière d'accessibilité auxquels se heurtent les élèves qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation et/ou qui ont des handicaps. Voici les domaines pour lesquels des demandes peuvent être soumises : Sensibilisation et formation; programme-cadre, enseignement et évaluation; apprentissage numérique et technologie; obstacles organisationnels.

Subvention du personnel enseignant afin d'obtenir une qualification additionnelle (QA) pour l'éducation de l'enfance en difficulté (1 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Ce financement permet de soutenir la participation du personnel scolaire à des cours approuvés dans les Annexes C et D pour l'acquisition d'une qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, le cours « Spécialiste en éducation de l'enfance en difficulté-D » par exemple.

Projet pilote sur le trouble du développement : transition des élèves (0,48 million de dollars)

Financement de soutien à certains conseils scolaires pour l'exploration et la mise en place de pratiques efficaces pour faciliter la transition d'élèves ayant un trouble du développement vers le travail à l'aide d'un programme intensif de placement.

Cheminement de l'élève

Élargissement des programmes Majeure Haute Spécialisation (MHS) (13,2 millions de dollars)

Il s'agit d'un financement sur demande pour soutenir l'augmentation du nombre de programmes et des inscriptions d'élèves dans les 13 secteurs de MHS qui portent une plus grande attention à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés. Des appels de demandes ont été publiés le 21 janvier 2022; les demandes de financement pour l'année scolaire 2022-2023 devaient être soumises par les conseils scolaires en février 2022. Cet élargissement des programmes comprend en outre un financement pour soutenir les programmes à double reconnaissance de crédit liés aux MHS, actuels et élargis, qui portent tout particulièrement sur l'éducation technologique et les métiers spécialisés. Il s'agit de la deuxième année d'une expansion triennale; les conseils peuvent choisir de présenter une demande pour l'une ou l'autre des années. La Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA) indiquera aux conseils les montants de financement qui ont été approuvés pour cette expansion d'ici la fin du mois de mars. L'avis sera transmis aux directions de l'éducation par courriel. Les commentaires portant sur les demandes de financement pour cet élargissement figureront sur le site des rapports en ligne des MHS (solution améliorée de collecte des données – SACD) à peu près au même moment.

Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation (3 millions de dollars)

Il s'agit d'un nouveau financement aidant les conseils scolaires à offrir et coordonner des occasions d'apprentissage professionnel par l'expérience pour l'ensemble du personnel enseignant qui offre des conseils en orientation. Le personnel pourra ainsi obtenir une meilleure connaissance des métiers spécialisés et des parcours d'apprentissage, et mieux connaître les avantages d'une carrière dans un métier spécialisé. Les activités d'apprentissage professionnel doivent être fondées sur l'expérience. Elles doivent être réalisées pour une durée minimale d'une demi-journée pendant l'année scolaire. Elles doivent en outre être conçues et fournies en partenariat avec des organismes et des employeurs locaux qui œuvrent dans ces métiers spécialisés. Il s'agit de la première année d'un plan de financement triennal, et les sommes allouées seront incluses au début de l'année scolaire 2022-2023 dans les EPT du FPP du conseil scolaire.

Projets pilotes de formation en entrepreneuriat (1,8 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Il s'agit d'un nouveau programme de financement pour aider les conseils scolaires à proposer des projets pilotes de formation en entrepreneuriat qui sont novateurs pour les élèves du palier secondaire. Ces projets doivent être élaborés et offerts en partenariat avec des organismes locaux qui possèdent une expertise en entrepreneuriat, les chambres de commerce locales par exemple. Les projets qui sont liés aux STEM ou aux métiers spécialisés sont particulièrement encouragés; 50 % du financement doit être consacré au démarrage des projets et idées d'entrepreneuriat des élèves. Des événements locaux et provinciaux permettant de présenter les projets et idées d'entrepreneuriat des élèves auront lieu au printemps 2023. Il s'agit de la première année d'un plan de financement triennal.

Projet pilote de crédit de reconnaissance de l'apprentissage par l'expérience (1,00 M\$)

Le Ministère mettra à l'essai des programmes d'apprentissage par l'expérience dans certains conseils qui aident les élèves à acquérir des compétences professionnelles et des aptitudes à la vie quotidienne importantes en dehors de la salle de classe. Des renseignements supplémentaires seront fournis prochainement.

Programme de bourses pour les métiers spécialisés (1 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le Programme de bourses pour les métiers spécialisés offre des bourses aux élèves qui ont déjà obtenu (ou qui sont sur le point d'obtenir) deux crédits dans un programme d'éducation coopérative comprenant un stage dans un métier spécialisé, et qui prévoient suivre un cheminement postsecondaire dans un métier spécialisé. Il s'agit d'élèves qui font face à des obstacles (financiers ou autres) pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). L'admissibilité des élèves est déterminée par les équipes d'orientation en fonction des critères de sélection. Il s'agit de la deuxième année de financement pour ce programme pilote. Cette année, en réponse aux commentaires reçus lors de la première année du projet pilote, le financement sera distribué à tous les conseils scolaires, et les conseils qui y ont participé l'année dernière verront leur financement précédent changer.

Programme de bourses d'apprentissage et de travail (0,44 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Le Programme de bourses d'apprentissage et de travail est prévu pour un sous-ensemble de conseils scolaires. Il offre des bourses à des élèves qui font partie de communautés historiquement mal desservies. Les élèves doivent être inscrits à un programme d'éducation coopérative et faire face à certains obstacles (financiers ou autres) pour l'obtention de leur DESO. L'admissibilité des élèves est déterminée par les équipes d'orientation en fonction des critères de sélection.

Appuyer le potentiel des élèves

Intervention précoce en mathématiques pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation (8,32 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Ce financement est prévu pour aider les conseils scolaires à intégrer des mesures d'intervention précoce en mathématiques dans le cadre de l'éducation de l'enfance en difficulté. Le financement peut être utilisé pour soutenir des élèves du palier élémentaire avec l'objectif d'augmenter l'engagement des élèves, de prévenir certaines lacunes d'apprentissage et d'aider les élèves à se préparer au programme-cadre de mathématiques décloisonné de 9^e année.

Accent sur les jeunes (7,65 millions de dollars)

Le programme Accent sur les jeunes offre des possibilités d'apprentissage et d'emploi aux jeunes qui vivent dans certains quartiers à revenus limités et qui font face à des défis qui entravent leur apprentissage, leur rendement scolaire et leur pleine participation à l'école. Ces jeunes font face à des obstacles à l'emploi pour des raisons en lien direct avec les inégalités systémiques, le racisme ou la discrimination et parce qu'ils ont connu des désavantages socioéconomiques. Les conseils scolaires participants doivent collaborer avec les organismes communautaires pour proposer des initiatives qui favorisent l'engagement en offrant des occasions d'emploi ou de leadership pour les jeunes. Ils peuvent notamment recruter des jeunes pour animer des activités favorisant l'aspect social pour des élèves plus jeunes au sein de leurs collectivités, là où ce type d'occasions est plus limité.

Soutien pour le transport et la stabilité des enfants et des jeunes pris en charge (6,6 millions de dollars)

Ce financement est prévu pour l'amélioration de l'expérience éducative et des résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge. Il est en place pour favoriser des liens positifs et stables à l'école, un soutien scolaire et des occasions d'apprentissage lors de périodes d'instabilité ou de transition. Le programme fait la promotion de la santé mentale, du bien-être et des expériences éducatives positives en implantant des services de transport qui soutiennent une expérience scolaire stable. Il permet en outre de s'assurer que l'identité unique des élèves et des jeunes pris en charge est appuyée par des liens communautaires et culturels et par des relations positives avec leurs pairs et des adultes bienveillants dans leur école.

Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme (4,11 millions de dollars)

Ce programme de financement a été mis en place pour éliminer les obstacles systémiques aux réalisations et au bien-être des élèves noirs et pour soutenir leur réussite. Le programme offre aux élèves noirs un soutien intensif adapté à leur culture. Il permet d'embaucher des accompagnateurs ou accompagnatrices pour l'obtention du diplôme qui possèdent un vécu et des liens avec les communautés noires. Ces intervenants ou intervenantes doivent pouvoir fournir un soutien direct et un mentorat aux élèves noirs, avec l'aide du personnel de l'école et de la direction du conseil scolaire.

Conseillers et conseillères en droits de la personne et en équité (3,24 millions de dollars)

Ce financement est prévu pour un ensemble choisi de conseils scolaires pour l'embauche de conseillers ou conseillères en droits de la personne et en équité. Ces personnes doivent collaborer avec la direction de l'éducation ainsi qu'avec l'équipe de haute direction du conseil pour favoriser une culture de respect des droits de la personne et de l'équité. L'objectif est aussi de cerner et de régler les problèmes systémiques liés aux droits de la personne et à l'équité, ainsi que d'accroître la conformité du conseil aux lois en matière de droits de la personne.

Programme de soutiens pour la mise en place du décloisonnement (3 millions de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Il s'agit de la poursuite du financement prévu pour entièrement instaurer le décloisonnement en 9^e année. L'objectif de ce financement est de préparer les élèves de 8^e année à faire la transition vers la 9^e année, et d'aider les élèves de 9^e année à réussir dans le cadre d'un programme décloisonné de 9^e année, ainsi qu'à préparer leur transition vers la 10^e année et le programme de l'école secondaire. Les fonds peuvent servir à appuyer les besoins d'apprentissage des élèves de 8^e et de 9^e année, la consolidation des capacités du personnel enseignant de la 8^e à la 10^e année, la planification pour les élèves autochtones qui quittent (ou ont déjà quitté) des écoles élémentaires des Premières Nations, et les séances ou les ateliers d'information destinés aux élèves et aux familles.

Collecte de données démographiques (2,5 millions de dollars)

Ce financement est prévu pour aider les conseils scolaires à recueillir et à analyser certaines données démographiques afin de mieux comprendre qui sont les élèves et le personnel de l'Ontario. Ces données pourront permettre aux directions des écoles et aux leaders du système de distribuer les ressources d'une manière plus précise afin de mieux soutenir la réussite des élèves et de prendre des décisions d'embauche plus éclairées.

Rétention des élèves à l'école (0,6 million de dollars) – Les allocations des conseils scolaires sont indiquées dans l'Annexe A

Il s'agit d'un projet pilote s'adressant à certains conseils scolaires pour l'analyse de leurs pratiques en matière de discipline, l'objectif étant de mettre en relief certaines disproportions et de régler ces disparités. Ce projet pilote a été conçu pour permettre le développement de pratiques prometteuses en détectant des inégalités structurelles dans les mesures disciplinaires des écoles, notamment les suspensions et les renvois. Le projet comprend un ensemble d'ateliers destinés aux leaders scolaires et aux leaders du système. Ces ateliers

portent sur le rôle de leader en équité que doivent jouer les directeurs et directrices d'école ainsi que les surintendants et surintendantes. Il inclut en outre un ensemble de séances d'apprentissage données à l'école pour les équipes-écoles; ces séances sont soutenues par le Ministère. Les écoles devront examiner les conditions qui sont en place de manière critique et modifier celles qui génèrent des suspensions et des renvois. Les leaders scolaires et les leaders du système devront effectuer le travail nécessaire pour améliorer leurs compétences relatives aux interventions avec les élèves marginalisés, leurs familles et le personnel afin que les décisions portant sur le comportement des élèves soient justes et équitables.

Élargir les horizons (0,13 million de dollars)

Ce financement est conçu pour améliorer la capacité des conseils scolaires à répondre aux priorités touchant les droits de la personne et l'équité. Il permet en outre de cibler les obstacles qui limitent la réussite des élèves à l'école, plus particulièrement dans les conseils scolaires du Nord et ceux situés en milieu rural.

Soutien du système

Programme pour la connectivité dans les écoles (20 millions de dollars)

Il s'agit de la deuxième année de ce programme. Le Ministère octroie ce financement aux conseils scolaires pour soutenir les projets liés à l'infrastructure de connectivité. Il veut ainsi favoriser l'apprentissage en ligne selon les demandes qui lui sont présentées. Le programme pour la connectivité dans les écoles accorde un montant total de 40 millions de dollars sur deux ans. Il permet de s'assurer que les élèves et le personnel enseignant peuvent poursuivre, grâce à la connexion Internet de l'école, leur démarche d'apprentissage en ligne à distance de manière transparente et sécuritaire, tout en relevant les défis qui se présentent localement. Le financement a été accordé aux conseils scolaires en fonction des demandes que le Ministère a reçues pour des projets pluriannuels au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) (1 million de dollars)

Le PIPNE vient compléter la formule de financement des SBE en offrant un financement aux conseils qui embauchent un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants permanents par rapport à l'année précédente ou ceux qui ont à leur service du nouveau personnel enseignant avec plus de deux années d'enseignement dans la grille des qualifications et de l'expérience du personnel enseignant. Les conseils scolaires doivent soumettre une demande de financement au Ministère si l'une de ces deux catégories a une incidence sur leur capacité à soutenir le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant. Pour certains conseils, ce financement est essentiel pour offrir ce programme d'insertion professionnelle puisque le nouveau personnel doit recevoir un soutien et que ces personnes sont tenues de réussir deux évaluations de rendement.

ADMINISTRATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Au cours de la prochaine année scolaire, le Ministère continuera de proposer aux conseils scolaires des ententes de paiement de transfert (EPT) intégrées pour des projets multiples. La gestion sera faite au moyen du système Paiements de transfert Ontario (PTO), le système numérique centralisé servant à tous les paiements de transfert du gouvernement.

Le Ministère poursuit la mise en œuvre progressive du système PTO afin de permettre d'autres gains d'efficacité dans l'administration et la gestion des EPT. Nous sommes d'ailleurs reconnaissants de l'appui que vous avez démontré en 2021-2022 pour mener à terme la première étape en mettant en place la consultation et l'approbation (signature) des EPT.

La production de rapports intégrés constitue la deuxième étape de l'intégration du système PTO. Les conseils scolaires doivent s'attendre à une migration des rapports associés aux EPT liées au FPP vers ce système numérique pendant l'année 2022-2023. Cette nouvelle étape se concentrera particulièrement sur la réduction et/ou la simplification des exigences en matière de production de rapports. Les conseils pourront accéder aux exigences en matière de rapports concernant le FPP, produire ces rapports et les soumettre par l'entremise du système PTO. Des précisions supplémentaires portant sur cette méthode de production de rapports seront fournies à l'automne 2022. Ces précisions porteront notamment sur la formation pertinente.

Les ententes liées au FPP qui auront été conclues au cours de l'année 2022-2023 seront publiées dans le système PTO. Pour consulter et approuver les EPT liées au FPP, le personnel du conseil scolaire doit avoir un compte dans le système PTO. Vous pouvez trouver des informations détaillées portant sur la création d'un compte dans le système PTO à l'**Annexe B**.

Si vous avez d'autres questions à propos du système PTO, posez-les par courriel à EDU-PPF-FPP@ontario.ca

FONDS FPP 2021-2022

Comme les fonds attribués pour l'année scolaire 2021-2022 comprennent des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 afin de soutenir les élèves, la réaffectation des fonds du FPP 2021-2022 ne sera pas autorisée.

Tous les fonds du FPP doivent être utilisés pour les raisons prévues et définies dans les ententes de paiement de transfert qui ont été signées. Le Ministère récupérera les fonds non utilisés du FPP pour 2021-2022; ces sommes ne pourront pas être réaffectées ou reportées.

PROCHAINES ÉTAPES

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les initiatives du FPP pour l'année scolaire 2022-2023, communiquez avec vos personnes-ressources habituelles du Ministère ou avec le bureau du sous-ministre adjoint ou de la sous-ministre adjointe responsable du programme.

Le Ministère reconnaît le travail continu et extraordinaire des équipes des conseils scolaires pour soutenir les élèves, les familles et l'ensemble de leurs communautés, plus particulièrement en ce qui concerne les défis uniques qu'ils ont rencontrés au cours des dernières années scolaires. En travaillant ensemble, nous aidons les enfants et les élèves de l'Ontario à maximiser leur performance et leur bien-être.

Phil Graham
Division des politiques et de la planification stratégiques
Sous-ministre adjointe

PIÈCES JOINTES

Annexe A – Allocations de financement aux conseils scolaires

Annexe B – Inscription au système Paiements de transfert Ontario (PTO) et FAQ

- c. c. Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
 - Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
 - Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
 - Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
 - Directeur général, Ontario Public School Boards Association des conseils scolaires publics de l'Ontario (ACSPO) (OPSBA)
 - Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
 - Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
 - Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
 - Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
 - Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
 - Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
 - Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique - Ontario (SCFP-Ontario)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles
franco-ontariennes (ADFO)
Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)